

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 doit être voté le 08 Avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## BUDGET DE LA COMMUNE

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **2 274 124, 00** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les

prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à **45,33** % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses cumulées de fonctionnement 2025 représentent **4 311 344,03** euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution %
011-Dépenses courantes	807 800,00	1 012 900,00	1 003 764,09	925 880,24	-7,75 %
012 -Dépenses de personnel	860 350,00	978 800,00	1 009 000,00	977 450	-3.13 %
65 -Autres dépenses de gestion courante	131 403,00	142 860,02	154 400,00	143 060	-7.34 %
66- Dépenses financières	47 000,00	47 000,00	47 000, 00	32 000	-31,91 %
67- Dépenses exceptionnelles	7 200,00	5 200,00	10 000, 00	11 000	+10 %
68 - provisions			781, 00	27 000(*)	+3357%
014- Atténuation de produits	43 000,00	43 000,00	43 000, 00	40 000	-6.98 %
022- Dépenses imprévues	92 402,46	29 949,63	Compte inexistant M57	-	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 983 155,46</b>	<b>2 259 709,65</b>	<b>2 267 945 ,09</b>	<b>2 156 390,24</b>	<b>-4.92 %</b>
042- Charges (écritures d'ordre entre sections)	47 953,79	47 953,79	47 953,79	47 953,79	0 %
023-Virement à la section d'investissement	856 700,00	1 079 000,00	1 552 000,00	2 107 000	+35,76 %
<b>Total général</b>	<b>2 887 809,25</b>	<b>3 386 663,44</b>	<b>3 867 898, 88</b>	<b>4 311 344,03</b>	<b>+11,46 %</b>

(\*) provision pour risques :

- procès en cours : 12 000 €

- créances douteuses : 15 000 €

Recettes	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution %
002-Excédent brut reporté	827 566,90	1 372 667,09	1 579 537, 54	2 037 220, 03	+28,97 %
70-Recettes des services	97 900,00	110 500,00	116 000,00	154 300	33,01 %
73- Impôts et taxes	1 700 396,35	1 719 101,35	1 851 418,34	715 851	-0.41%
731 – fiscalité locale				1 128 040	
74- Dotations et participations	116 836,00	89 265,00	163 796,00	146 933	-10,29 %
75- Autres recettes de gestion courante	119 100,00	50 020,00	137 137,00	104 000	-24,08%
77-Recettes exceptionnelles	1 000,00	20 100,00	0	0	0
76-Recettes financières	10,00	10,00	10,00	0	0 %
013-Atténuations de charges	25 000,00	25 000,00	20 000,00	25 000	+25 %
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 060 242,35</b>	<b>2 013 996,35</b>	<b>2 288 361,34</b>	<b>2 274 124</b>	<b>-0.62 %</b>
Produits (écritures d'ordre entre sections)					
<b>Total général</b>	<b>2 887 809,25</b>	<b>3 386 663,44</b>	<b>3 867 898,88</b>	<b>4 311 344,03</b>	<b>+11,46 %</b>

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- **Concernant les ménages sont les suivants :**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **26,55%**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,62%**
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **13,06%** (ce taux figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
  - Majoration de la Taxe d'habitation pour 2025 (MTHS) : **30%**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **958 380 €**.

**Les taux de fiscalité restent inchangés par rapport à 2024**

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **146 933 €** soit une diminution de **16 863 €** par rapport à l'an passé.

### EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- **Agents titulaires de la fonction publique** : 12  
Catégorie C : 12 agents
- **Agents non titulaires de la fonction publique** : 8  
Catégorie A : 1 agent  
Catégorie C : 7 agents
- **Vacataires**  
Agent de catégorie C : 2

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement, les emprunts.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		001-Virement de la section de fonctionnement	430 269,09
Compte 204 subvention d'équipement versée	500 000,00		
16-Remboursement d'emprunts	456 000,00	10-FCTVA	43 000,00
OP153-Acquisitions foncières	20 000,00		
OP196-Travaux de bâtiments Communaux	494 975,00	Mise en réserves	
OP-192-Frais d'études PLU	17 489,48		
OP123-Travaux école	176 100,00		
OP164-CIMETIÈRE CAVEAUX	7 000,00		
OP93-Travaux de voirie	420 000,00	Cessions d'immobilisations	
OP87-AQUISITIONS MAT.	40 600,00	Taxe aménagement	23 975,00
OP189-Travaux divers	10 000,00		
OP 100 – Matériel informatique	10 000,00		
OP103 - Eclairage public	441 100,00		
OP125 - Cantine	42 000,00		
OP194 - Mairie	99 337,00		
OP 18 - DFCI	92 000,00		
020-Dépenses imprévues Autres dépenses	Ne figure plus dans la M57	Subventions	220 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		16-Emprunt	0
RAR N-1	45 595,80	021-Produits (écritures d'ordre entre section)	2 160 953,79 (*)
<b>Total général</b>	<b>2 872 197,88</b>	<b>Total général</b>	<b>2 872 197,88</b>

(\*) NB : virement de la section de fonctionnement 2 107 000 €

Amortissement des immobilisation 47 953,79 €

## DETAIL DE LA VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) pour **45 595,80 €** soit les opérations suivantes :

OP87 acquisition matériel	6 332,40 €
Eglise – boitiers cloches	6 332,40 €
OP 189 – Aménagement Verrerie	2 150, 40 €
Frais carte identité SSI verrerie	2 150,40 €
OP 93 – Voirie	37 113,00 €
Frais d'étude – amayenc sorbière	15 600, 00 €
Chemin des margoutons – création caniveaux	8 592,00 €
Qualiconsult – marché sorbière	1 800,09 €
Colle d'embarque – marquage au sol	600,00
Route olivier -renforcement accotement + mur - intempéries	11 112 €

Les principaux projets 2025 sont les suivants : **2 370 602, 08 €**

OP Non individualisée – Subvention d'équipement versée	500 000, 00 €
COM-COM station de pompage eau	500 000, 00 €
OP 100 - Matériel informatique	10 000 €
Matériel informatique (acm, mairie)	6 712,47 €
OP 123 – travaux aménagement école	176 100 €
Fresque ecole	1 000,00 €
Peinture classe	10 000, 00 €
Matériel informatique	1 000,00 €
Mobilier	5 000,00 €
Résine Préault	6 000 €
Climatisation école	153 100,00 €
OP 18 - DFCI	92 000, 00 €
Bornes	15 000, 00 €
Véhicule CCFF	77 000, 00 €
OP 153 - Acquisition foncière	20 000, 00 €
Acquisition terrain	20 000 €
OP 189 – Aménagement Verrerie	10 000, 00 €
Frais de conformité	10 000, 00 €
OP 194 – Aménagement Mairie	99 337,60 €
Frais d'étude archive	20 000, 00 €
Climatisation	69 337,60,00
Mobilier armoire coffre état civil délibération	6 000, 00 €
Inscription liberté égalité fraternité	4 000,00 €
OP 196 – Travaux bâtiment Communaux	494 975, 00 €
Frais d'étude (Hlm + maison culturelle)	35 000, 00 €
Rénovation HLM	449 975,00
Travaux divers	10 000, 00
OP 125 – Aménagement Cantine	42 000, 00 €
Mise en place d'un self	18 000,00 €
Vitrine réfrigérée	5 000,00 €
Bac de tri	4 000,00 €
Matériel divers	5 000,00 €
Mobilier	5 000,00 €
Vaisselle mise aux normes	5 000,00 €
OP 103 – éclairage publique	441 100, 00 €
Frais d'étude	10 000, 00 €

Travaux éclairage public LED + SOLAIRE	431 100,00 €
OP 93 – Voirie	420 000, 00 €
Frais d'étude (route de la sorbière)	20 000, 00 €
Vidéo surveillance travaux le collet pont d'Auribeau	10 000, 00 €
Panneaux	10 000, 00 €
Traçage	10 000, 00 €
Parking	30 000, 00 €
sorbière	340 000, 00 €
OP 192 – PLU	17 489,48 €
PLU	17 489, 48 €
OP 87 – Acquisition de matériel	40 600, 00 €
Eglise – boîtier électronique cloche	6 000, 00 €
Relieur	600, 00 €
Matériel outil technique	24 000, 00 €
Matériel situation d'urgence	10 000, 00 €
OP 164 - cimetière	7 000, 00 €
Plaque cimetière	7000, 00 €

d) Les subventions d'investissements vont faire l'objet, ou fait l'objet de demande de demande auprès des différents organismes

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Département,
- Autres

Pour la route de la sorbière,

\*NB : subventions obtenues non mandatées, dans l'attente réception des travaux

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes de la section fonctionnement : 4 311 344,03 €  
Dépenses de fonctionnement : 4 311 344,03 €

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	4 311 344,03 €
RECETTES	2 274 124,00 €
002 RESULTAT REPORTE EXCEDENT	2 037 220, 03 €
RESTE A REALISER	
001 SOLDE EXECUTION POSITIF	

Recettes d'investissement : 2 872 197,88 €  
Dépenses d'investissement : 2 872 197,88 €

	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 826 602,08 €
RECETTES	2 441 928,79 €
002 RESULTAT REPORTE EXCEDENT	
RESTE A REALISER	45 595,80 €
001 SOLDE EXECUTION POSITIF	430 269,09 €

Total du budget recettes : 7 183 541,91 €  
Total du budget dépenses : 7 183 541,91 €

b) Principaux ratios BP

Informations financières	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1252,26	674
Produit des impositions directes/population	504,11	363
Recettes réelles de fonctionnement / population	1320,63	852
DGF population	24,39	157
Dépenses d'équipement brut/population	1112,77	337
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	114,87 %	87,20 %
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	45,33 %	44,06 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	84,26 %	47,18 %
Encours de la dette par population	743,20	550
Epargne brute	5,18%	30,22%

c) Etat de la dette

L'endettement de la commune se compose de 4 emprunts à taux fixes et un prêt relais

Au 1 janvier 2025, l'en-cours de la dette s'élève à **1279 792,16 €**

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de :

PRET	ANNEE	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025
Caisse d'épargne	2008	4,600 %	253 492,32 €
La Banque Postal	2018	1,360 %	87 500 €
Crédit Mutuel	2022	2,150 %	608 799,93 €
Crédit Mutuel (prêt relais)	2022	2,150 %	330 000, 00 €

## **BUDGET CCAS**

---

DEPENSES	10 955,76 €
RECETTES	50 €
REPORT DE RESULTAT	10 905,76 €
INVESTISSEMENT	NEANT

---

## **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

---

DEPENSES	19 377,63 €
RECETTES	15 000,00 €
REPORT	4 377,63 €